Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20260409-2026_08-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Saint Gilles Vieux Marché
Village Fleurs

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation : 25/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026

N°2026-08

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le neuf avril, légalement convoqué, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de M. Laurent BERTHO, Maire.

Présents : M BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme DE VILLARTAY Sabine, M LE DUAULT Patrick, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GOFF Françoise, M. LE FLOCH Thierry, M. JAGLIN Cyrille, Mme ROBINEAU Lucie, M. LABBÉ Marc-Antoine

Absent : Mme LE GAC Michelle
Secrétaire : M. LE FLOCH Thierry

2026-08
Objet : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Thierry LE FLOCH

Le Maire,
Laurent BERTHO